

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE : PASSER DES MARCHÉS PUBLICS DURABLES



PUBLIC

Tout collaborateur chargé de la rédaction ou passation des marchés.



OBJECTIFS

- › identifier les nouvelles règles de l'achat public durable
- › appliquer ces règles à l'ensemble des marchés de l'organisme Hlm.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

La formation proposera des ateliers (individuels et en groupe) de mise en pratique. Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

PRÉ-REQUIS

Connaître ou pratiquer l'achat public.

Face au verdissement de la commande publique imposé par la loi Climat et résilience à compter du 21 août 2026, les organismes Hlm doivent réinventer leur manière de préparer, passer et exécuter leurs marchés. Parce que les consultations lancées en 2026 requièrent une certaine anticipation, pour préserver la sécurité juridique de vos procédures, préparez-vous dès maintenant à verdir vos documents de la consultation !

CONTENU

Propos préliminaires sur l'entrée en vigueur de la loi Climat et résilience

Le développement durable, un nouveau grand principe de la commande publique

Les obligations issues de la loi Climat et résilience

- › verdir son besoin au travers des spécifications techniques
 - repenser ses besoins pour y intégrer des considérations environnementales
 - se tourner vers l'éco-conception : favoriser les matériaux prévus pour un réemploi futur, réemployer les matériaux existants
 - s'appuyer sur des normes et labels
- › le cas échéant, exclure certains candidats dépourvus d'un plan de vigilance
- › prévoir des critères de jugement des caractéristiques environnementales des offres
 - connaître les types de critères
 - le calcul du coût du cycle de vie
 - les critères environnementaux, tels que : le bilan carbone, la gestion de la pollution sonore, le respect de la biodiversité, la prévention et gestion des déchets, la gestion de la fin de vie des produits

- assurer la validité des critères : le lien avec l'objet du marché, la proportionnalité du critère, l'absence de préférence locale
- › intégrer des conditions d'exécution du marché prenant en compte l'environnement
 - intégrer des clauses environnementales dans vos cahiers des charges, comme par exemple : la clause visant la réduction ou rationalisation des déplacements, la clause visant la prévention et gestion des déchets, la clause pour l'utilisation de produits respectueux de l'environnement
- › assurer le pilotage des engagements contractuels
 - les réflexes à développer
 - les outils d'aide au suivi des engagements contractuels
 - l'appui d'un partenaire de l'opération

Atelier pratiques

- › Atelier Services : verdir une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre
- › Atelier Travaux : verdir une consultation pour un marché de construction
- › Atelier Fournitures : verdir une consultation pour un achat de fournitures.

ANIMATION

Amélie MAILLARD ou Laurent BERGEROT, Consultants spécialisés en marchés publics.

DATES CLASSE VIRTUELLE

26 janvier 2024
22 avril 2024
27 juin 2024
31 octobre 2024

PRIX NET : 815 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. anne.de-poulpiquet@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr